

ANALYSE COMPARATIVE DES SYSTEMES AGRO-ALIMENTAIRES ET DES POLITIQUES AGRICOLES DANS LES PAYS MEDITERRANEENS

SLIMANE BEDRANI (*) - GIULIO MALORGIO (**) - GERARD MICLET (***)

Malgré une très grande diversité des situations structurelles et agricoles dans les économies de la région Méditerranéenne, certaines tendances communes peuvent être soulignées, avec tous les dangers de simplification que suppose cet exercice. Dans les pays les plus industrialisés, où la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi est basse, les forces qui orientent l'évolution de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire persistent. Il en résulte un faible accroissement de la consommation alimentaire et l'amélioration des conditions de productivité.

Un environnement réglementaire plus libéral est mis en place qui devrait conduire à un ralentissement de la croissance de la production et à des interventions de politique économique orientées vers le soutien au revenu et vers des mesures de développement rural plus locales. Par opposition dans les pays moins développés, où la contribution de l'agriculture à l'économie est plus importante, les efforts destinés à faire croître la production agricole continuent, notamment dans les pays à forte croissance démographique. Mais la situation agricole de ces pays est caractérisée par deux contraintes majeures sur les ressources: celles de la disponibilité en terres arables d'une part et en eau, d'autre part. Dans la plupart des pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient,

ABSTRACT

The increasing of globalisation process and the recourse to multilateral and bilateral agreements in the Mediterranean area makes us more and more conscious of the need to lay the bases for a more concrete process of integration and economic co-operation between the Countries. The structural and production differences, as well as the political and social conditions within each Mediterranean country, stress the complexity of the situation but also allow pointing out some elements that can be shared to pursue a joint development path.

This paper analyses the conditions of the agro-food systems and related economic policy measures in the different Mediterranean countries. It is aimed at popularising the problems of agricultural, food and environmental development in the Mediterranean Region and having a better understanding of the evolution of agricultural, environmental and rural economies within the framework of global, national and international economy

RÉSUMÉ

Le processus de globalisation et le recours de plus en plus fréquent aux accords multilatéraux et bilatéraux en région méditerranéenne nous rend plus conscients de la nécessité de poser les jalons pour un processus plus concret d'intégration et de coopération économique entre les Pays. Les différences structurelles et productives, ainsi que les conditions politiques et sociales dans le cadre de chaque pays méditerranéen, mettent en évidence la complexité de la situation, mais permettent à la fois de saisir des éléments de convergence orientés vers le chemin d'un développement commun.

Ce travail analyse les conditions des systèmes agro-alimentaires et les mesures correspondantes de politiques économiques dans les différents pays Méditerranéens dans le but de faire mieux connaître les problèmes du développement agricole, alimentaire et environnemental de la région méditerranéenne et comprendre l'évolution des économies agricoles, alimentaires et rurales pour les situer dans le contexte de l'économie globale, nationale et internationale.

la croissance est forte, bien qu'accompagnée d'une inflation soutenue.

Tandis que la stabilité macro-économique, la libéralisation du commerce et la création d'institutions d'économie de marché ont beaucoup progressé dans de nombreux pays au cours des années 1990, d'autres objectifs importants restent à l'ordre du jour, comme des réformes de fond nécessaires à l'amélioration des performances économique et à une meilleure distribution des bénéfices des réformes. Le changement des structures économiques dans la rive sud est perceptible avec des signes forts de diversification sectorielle, du commerce et de l'emploi.

Ces résultats sont largement attribuables aux politiques d'ajustement structurel démarrées depuis les années 1980. A partir des résultats du 3ème rapport du Ciheam

(¹), on va analyser les conditions des systèmes agro-alimentaires et les relatives mesures de politiques économiques dans les différents Pays Méditerranéens dans l'objectif de connaître mieux les problèmes du développement agricole, alimentaire et d'environnement de la région Méditerranéenne et de permettre de comprendre les évolutions des économies agricoles, alimentaires et rurales et de les situer dans le contexte des économies globales, nationales et internationales.

1. L'AGRICULTURE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

Le poids de l'agriculture dans le secteur économique dans le pourtour méditerranéen (**Graph.1**) varie selon les pays, avec des valeurs allant de 2.3% du produit intérieur brut agricole sur le Produit intérieur brut (PIBA/PIB) de la France à 56% de l'Albanie.

La même situation se constate au niveau de la popula-

(*) INA, Département d'Economie Rurale, El Harrach, Algérie.

(**) Dip. Economia e Ingegneria Agraria, Università di Bologna, Italie.

(***) Dépt. Sciences Economiques, Sociales et de Gestion, ENSA, Montpellier, France.

(¹) Pour une analyse plus approfondie et détaillée voir: Développement et politiques agro-alimentaires dans la région méditerranéenne, Rapport annuel 2000, CIHEAM, Paris.

Tableau 1 Taux de croissance du PIB* agricole (%).

	1997	1998	1999
Albanie	1,0	5,0	4,0
Algérie	-24,0	11,4	0,1
Egypte	3,4	n. a.	3,7
Espagne	-1,3	4,0	-2,1
France	1,3	1,5	2,5
Italie	0,9	1,2	3,1
Malte	6,0	0,2	-2,7
Maroc	-26,5	24,7	-19,8
Portugal	-5,2	-17,2	28
Tunisie	0,4	0,1	11
Turquie	-2,3	4,5	-4,6

*Prix constant.
Source: Statistiques nationales.

tion active agricole qui passe de 2.1% de la population active de Malte à 64% de l'Albanie.

Dans les pays où la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi est basse la croissance de la consommation et la différentiation de la production contribuent à l'évolution de l'agriculture et de l'agro-industrie orientées plutôt sur le qualitatif que vers le quantitatif. Ceci s'accompagne d'ailleurs d'un accroissement de la productivité des intrants, du fait de leur utilisation plus raisonnée, et la croissance de la production s'est poursuivie.

De l'autre côté les pays où la contribution de l'agriculture à l'économie est plus importante, les efforts destinés à faire croître la production agricole continuent à travers des démarches d'amélioration de la productivité des ressources utilisées en tenant compte de la présen-

ce des contraintes comme la disponibilité en terre arable d'une part et en eau d'autre part.

Un aspect marquant découle de la forte variabilité du taux de croissance du PIB agricole dans la plupart des pays de la rive Sud par rapport à l'évolution relativement modeste dans la rive Nord, sauf pour le Portugal. En effet, à partir des données des principaux indicateurs des performances de l'économie nationale et du secteur de l'agriculture, il ressort en particulier que les performances du secteur agricole d'une année à l'autre fluctuent beaucoup. Ces grandes variations montrent que, malgré tous les efforts déployés, les performances de l'agriculture dans la plupart des pays sud Méditerranéens restent fortement dépendante des conditions climatiques.

2. L'UTILISATION DU SOL ET LES STRUCTURES AGRICOLES

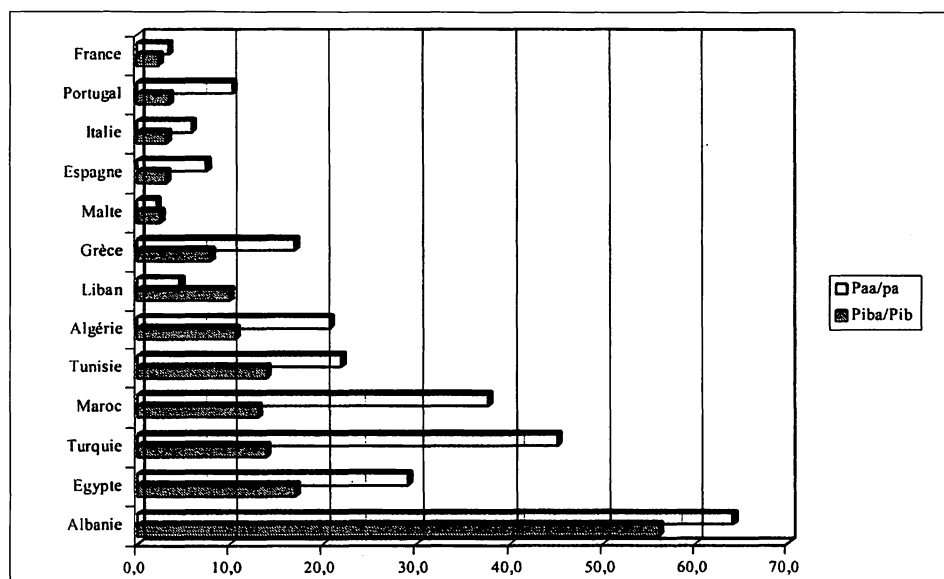
Pour une connaissance plus complète de la situation du secteur agricole, il est intéressant d'observer les caractéristiques des structures agricoles de chaque Pays, notamment pour les Pays qui présentent des données mises à jour réalisées à travers des enquêtes ou des recensements récents.

Au niveau d'utilisation des terres agricole l'*Italie*, la *France*, le *Liban*, la *Turquie* présentent, relativement aux autres pays, un haut pourcentage de terres arables. De l'autre côté en *Algérie*, au *Maroc*, en *Tunisie* et en *Egypte* les parcours sont prédominants. Il faut noter que dans la catégorie des prairies permanentes et pâturage est compris la surface destinée au parcours et que dans les pays du Maghreb et en Egypte représentent entre le 40 et 70% de cette surface. En Grèce les terres de pâturage, en majorité de qualité marginale, situées dans les régions montagneuses et semi-montagneuses, occupent aussi une place importante. Relevant est le pourcentage des cultures arboricoles en Tunisie et Liban représentées surtout par les oliviers.

La surface en bois est prédominante en terme relatif en Espagne, Albanie et Portugal.

La structure des exploitations agricoles dans la Méditerranée présente une tendance commune: une diminution du nombre des exploitations. De l'autre côté, mode de faire-valoir, statut juridique des terres et tailles des exploitations ont des caractéristiques différentes telles qu'elles influencent l'utilisation des ressources de production et leur productivité.

Dans les pays méditerranéens de l'UE, les résultats de l'enquête sur les structures agricoles de l'année 1997, montrent l'existence de



Graph. 1 - Part de la population active et du produit interne brut de l'agriculture dans l'économie-1999.
Source: Données statistiques nationales.

grandes exploitations en France et en Espagne avec une taille moyenne respectivement de 42 ha et 20 ha de SAU, par rapport à l'Italie, le Portugal et la Grèce qui n'arrivent pas à 10 ha de taille moyenne. La tendance commune à tous les Pays est l'accroissement de la Surface Agricole Utilisée et la diminution du nombre des exploitations par rapport à la dernière enquête du 1995. L'explication de ce phénomène est en grande partie institutionnelle: c'est la baisse pendant cette période du taux de gel obligatoire et l'effet du régime de soutien en vigueur dans le cadre de la PAC. En Italie, Espagne et Portugal, les structures d'exploitation sont marquées par un fort dualisme, avec un petit nombre de grandes exploitations et un grand nombre de micro-structures occupant rarement un travailleur à temps plein. Le nombre de ces dernières diminue rapidement, et leur succession est rarement assurée.

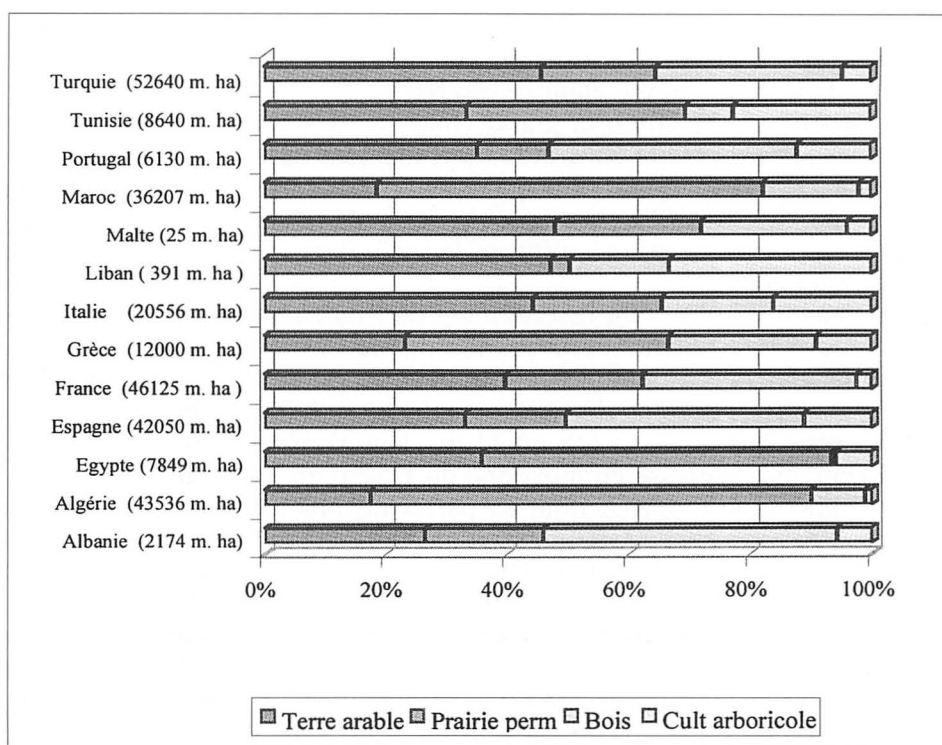
Les agriculteurs des 5 pays sont toujours assez âgés, malgré une tendance au rajeunissement. A des degrés divers d'un pays à l'autre, la forte diminution du nombre d'agriculteurs peut encore s'interpréter comme la disparition progressive des exploitations petites, marginales, au profit des exploitations les plus professionnelles. Le développement d'exploitations fondées sur la multifonctionnalité ne se traduit pas encore dans les statistiques.

Le cas de l'Albanie, où le processus de privatisation est encore en cours, est particulièrement intéressant à présenter, malgré le manque de précision des données publiées.

La surface agricole utilisée y représente 24% du territoire (699 000 ha) presque complètement privatisée (97%) et distribuée entre 460 000 exploitations, dont 20 000 ha appartenant à l'Etat. Le reste de la surface est représentée par des forêts (36%), prairies et pâturages 15% et autres 25% de la surface totale.

Un classement prenant en compte les rapports entre la production et le marché permet d'identifier trois catégories d'exploitations en Albanie:

- Fermes de subsistance, environ 48% du total, situées principalement dans les zones de montagne et les zones marginales de l'intérieur du pays.
- Fermes de semi-subsistance, environ 36% du total, dispersées dans toute l'Albanie, vendant environ 20 - 30% de leurs productions (lait, fromage, beurre, miel, légumes, fruits, etc.).
- Fermes liées avec le marché, environ 16% du total.



Graph. 2 - Utilisation de la terre par pays.

Ces exploitations peuvent envisager un processus de reproduction élargie; elles développent une production pour la vente en se spécialisant dans la production des légumes, des fruits, la transformation du raisin ou du lait.

En Turquie, les terres agricoles et forestières couvrent environ 82,8% des terres totales et les cultures de plein champ 39%. La jachère occupe environ un tiers des terres ensemencées. Les vergers, les oliveraies, les jardins potagers et les vignobles couvrent la même superficie que les terres ensemencées. La répartition des 4,5 millions d'exploitations agricoles par taille et par type

Tableau 2 Exploitations et surface agricole utilisée en 1997.

	Exploitations n.	SAU ha	SAU moyenne ha
Albanie	396.700	702.000	1,8
Egypte	2.910.279	7.849.173	2,7
Espagne	1.277.000	25.230.000	19,8
France	680.000	28.560.000	42,0
Grèce	784.500	3.593.600	4,6
Italie	2.315.233	14.833.900	6,4
Maroc	1.496.349	8.732.223	5,8
Portugal	381.794	3.700.161	9,7
Tunisie	471.000	5.295.000	11,2
Turquie*	3.966.000	23.451.000	5,9

Source: Statistiques nationales.

* Année 1994

est un autre problème crucial de l'agriculture: 85% des exploitations pratiquent l'agriculture sur moins de 10 hectares, la taille moyenne étant de 5,6 ha.

Dans les Pays du Maghreb la grande majorité des exploitations reste de petite taille et le morcellement reste important, ceci s'expliquant principalement par le faible dynamisme des activités non agricoles qui n'arrivent pas à absorber à un rythme suffisant la main-d'œuvre agricole excédentaire.

Les résultats disponibles du recensement de l'agriculture au Maroc (1996) démontrent que le nombre des exploitations agricoles a diminué depuis 1974, an du dernier recensement, de plus de 1.9 à près de 1.5 millions d'unités, soit une baisse de 22% en 22 ans. Si le nombre d'exploitations a régressé en moyenne de 1% par an, la surface agricole utile (SAU) pour sa part a néanmoins progressé de près de 1% par an, passant de 7.2 à 8.7 millions d'hectares (+21%). L'accroissement de la SAU, accompagné par la baisse du nombre d'exploitations (même si une grande part de celles qui ont disparu étaient sans terre cultivable...) s'est traduit par une légère hausse de la taille moyenne des exploitations, laquelle est passée en 22 ans de 4.9 à 6.1 ha. Dans le même temps, le processus de morcellement des terres s'est poursuivi, puisque le nombre de parcelles par exploitation a encore augmenté de 6 à 6.7 en moyenne.

On peut signaler la réalisation, en Tunisie, d'une étude récente sur la petite agriculture à caractère familial et social, qui vise une meilleure caractérisation de la petite exploitation agricole en vue de prévoir des actions spécifiques aux différents cas. Les premiers éléments qui se dégagent des documents préliminaires de cette étude sont que:

- la petite agriculture est définie sur la base d'une superficie minimum, selon les zones agro-écologiques et le type de spéculation, permettant un niveau de revenu pour l'exploitant et sa famille fixé d'un montant de 2000 D/an;
- 39% de la superficie agricole est occupée par la petite agriculture;
- 340 000 exploitations sur les 467 000 recensées en 1994-1995 appartiennent à la petite agriculture, soit 73% du nombre des exploitations;
- les 2/3 de la petite agriculture se trouvent dans le système de culture pluvial et le 1/3 dans le système en irrigué.

D'après le recensement agricole, le nombre d'exploitations agricoles en Egypte en 1997 est de 2 910 milliers d'unité avec une superficie de 3 689 000 hectares. La plupart des exploitations agricoles sont formées par entreprises individuelles, environ 99% qui occupent 91% de la superficie. Celles qui restent sont des sociétés qui représentent 5% de la superficie et des coopératives avec environ 2%.

3. LA PRODUCTION AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Les quantités de produits agricoles en 1999, et leur évolution par rapport à l'année précédente, montrent un fort contraste entre les pays du Maghreb et l'Espagne marquée par la sécheresse, et les autres pays; les effets des politiques incitatives et des marchés internationaux (en particulier en France, grand pays exportateur) font aussi sentir leurs effets, pour aboutir à une situation globalement contrastée.

Intéressant est le résultat obtenu par la Tunisie qui, à travers une politique de subvention et protection adoptée dans les dernières années, a accru la production de lait en réalisant en 1999 l'autosuffisance.

Un élément distinctif entre les pays de la rive Nord et Sud est la composante de la production zootechnique dans le cadre de la production agricole globale. La quote-part de production animale a un moindre poids dans la partie Sud de la Méditerranée (environ 20-30%), sauf pour l'Algérie où elle représente environ 50%, par rapport aux pays de la rive Nord de la Méditerranée qui constitue environ 40-50% de la production agricole totale et en particulier Malte où la production animale représente 70% de la production agricole totale.

Dans tous les pays méditerranéens, le secteur des industries agro-alimentaires représente un secteur industriel majeur. Dans les pays du nord les plus industrialisés, comme la France, l'Espagne ou l'Italie, il s'agit aussi d'un secteur dynamique, connaissant une productivité et une croissance comparable aux autres secteurs industriels les plus modernes et très tourné vers l'exportation. La situation des autres pays est plus contrastée, avec en particulier la coexistence dans la plupart des cas d'un secteur moderne tourné vers l'exportation, dont la production est souvent limitée par la difficulté d'un approvisionnement local régulier, comme c'est le cas par exemple en Grèce et au Maroc, et d'un secteur traditionnel.

Une évaluation du niveau de développement du systè-

Tableau 3 Principales production agricoles en 1999 - (000 tonnes).

	Céréales	Légumes	Fruits	Lait	Viande
Albanie	590	640	128	907	63
Algérie	869	3.609	1.400	1.409	503
Egypte	18.050	15.900	7.018	3.093	1.180
Espagne	17.062	10.950	10.580	6.800	4.950
France	64.000	7.886	3.690	25.330	6.462
Grèce	4.500	4.690	3.727	1.915	484
Italie	20.420	13.133	6.243	10.371	3.960
Liban	74	1.259	1.270	270	110
Malte	7	80	19	46	18
Maroc	3.834	4.603	3.025	1.130	540
Portugal	1.614	2.102	1.400	1.900	732
Tunisie	1.816	2.100	830	817	1.980
Turquie	27.057	15.738	12.837	9.062	1.597

Source: Statistiques nationales.

me agro-alimentaire dans les Pays méditerranéens, d'après les données disponibles des statistiques nationales, peut être relevée du rapport entre valeur ajoutée agricole et valeur ajoutée de l'industrie agro-alimentaire. L'expérience historique montre que l'accroissement de revenu engendre des changements importants du système productif avec la diminution du poids relatif de l'agriculture dans la structure de l'emploi et du produit national et avec l'expansion corrélée de l'industrie et des services.

Dans le cadre du système agro-alimentaire, le processus de développement et les changements qu'il comporte dans l'organisation sociale et dans les modalités de consommation, comporte une plus forte activité de transformation du produit agricole (considéré de plus en plus comme une matière première) qui, avant d'arriver à la consommation, requiert un processus enrichi en termes de qualité et de contenu de service offert. Cela favorise le développement de la composante de transformation et des services ajoutés qui réduit progressivement la distance entre la valeur ajoutée produite par l'agriculture et celle produite par l'industrie de transformation.

Dans le cadre des pays de la région méditerranéenne, on observe que le système agro-alimentaire, schématiquement considéré constitué par l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, dans les pays ayant un niveau de développement plus avancé, la valeur ajoutée de l'industrie alimentaire a atteint et dépassé (de même que pour la France) celle de la partie agricole.

Exceptionnelle est la composition du système agro-alimentaire du Portugal qui est orienté plus sur la transformation que sur la production de matière première agricole.

Alors que dans les pays moins développés, le rapport entre agriculture et industrie alimentaire en termes de valeur ajoutée apparaît très bas, à la suite du faible de-

gré de développement des structures de transformation et de distribution alimentaire, du fait de la faiblesse des infrastructures ainsi que du fait du système des prix et du niveau de revenu.

4. LE COMMERCE EXTÉRIEUR

En 1999, comme les années précédentes, seules l'Espagne, la France et la Tunisie ont un solde positif des échanges extérieurs des produits agro-alimentaires.

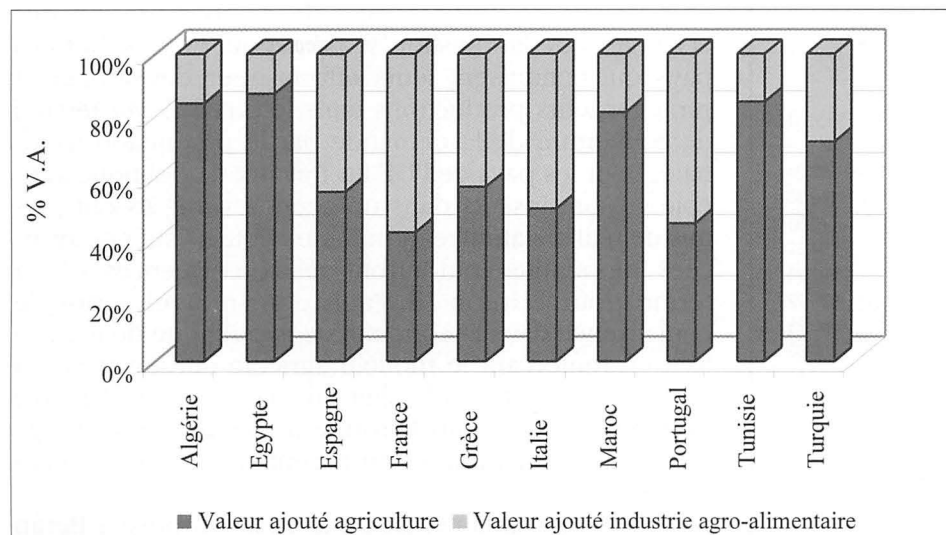
Le déficit a tendance à se restreindre en Italie, au Portugal et en Turquie, pays dont la production a progressé en 1999. En Grèce, au contraire, le développement de la consommation est plus rapide que celui de la production. Dans les pays du sud, les importations sont souvent limitées par la demande solvable, et les fluctuations de la production se traduisent encore par des différences interannuelles dans l'alimentation de la population.

Dans tous les pays de l'Union européenne, la majorité des échanges se fait avec le reste de l'Union. Les adhérents récents que sont l'Espagne et le Portugal n'échappent pas à la règle, et leurs flux de commerce extérieur ont été fortement réorientés après leur adhésion. Ainsi, dans le domaine alimentaire, l'Union représente 72% des exportations en France, 77% en Espagne, 67% en Italie et "seulement" 51% en Grèce. Pour les importations, la proportion est un peu plus faible pour les grands pays exportateurs: 70% en Espagne et 55% en France; en revanche, les pays importateurs sont très dépendants de leurs partenaires de l'Union: 74% des importations italiennes et 67% de celles de la Grèce en proviennent.

La proximité de l'Albanie avec la Grèce et l'Italie explique que l'on y relève des chiffres comparables: 75% des exportations, 73% des importations.

Même si les chiffres sont moins élevés, la Turquie, qui a également des flux d'échanges importants avec les Etats-Unis, et les pays du Maghreb réalise autour de la moitié de ses échanges extérieurs avec le pays de l'Union européenne.

Les pays du Sud de la Méditerranée restent toujours globalement très déficitaires en matière d'échanges agricoles et alimentaires, particulièrement dans les produits de base (céréales et produits à base de céréales, lait, huiles, sucre,...). Cependant, certains pays ont des taux de couverture de leurs importations agricoles par leurs exportations relativement élevés quand on considère leurs conditions climatiques. Ainsi, la Tunisie atteint en 1999 un taux de 107% et le Maroc un taux de 52% malgré la pluviométrie désas-



Graph. 3 - Composition de valeur ajoutée dans le système agro-alimentaire-moyenne 1997/98.

treuse que ce dernier pays a subi. Dans ce dernier pays, en 1999, les taux de couverture des besoins de consommation par la production locale pour les produits alimentaires de base se sont souvent encore dégradés par rapport à l'année précédente. Comme on peut le constater sur le tableau suivant, ce taux s'est élevé à 44% pour les céréales, 54% pour le sucre, 21% pour les huiles de table et 98% pour les produits laitiers.

L'Algérie, quant à elle, reste très en retard. Elle exporte très peu dans ce secteur, et le taux de couverture des importations par le exportations est inférieur à 1% pour diverses raisons: faiblesse des compétences disponibles en matière d'exportations, difficultés organisationnelles, forte capacité d'absorption du marché intérieur.

Entre 1998 et 1999, la valeur des exportations agricoles et alimentaires a fortement augmenté en Tunisie (+29%) grâce à une augmentation de 32% du volume des exportations d'huile d'olive et de 80% de la valeur de ce produit.

La structure des exportations des pays du Sud de la Méditerranée n'est pas toujours dominée par les produits frais. Ainsi, 63% des exportations tunisiennes sont composés d'huile d'olive (54% des exportations en valeur) et de "préparations et farines de céréales" (9%), le reste étant formé de produits de la mer (14%), d'agrumes et de dattes (9%) et de divers.

A peine 50% des exportations marocaines sont formées de produits frais et de matières premières non transformées: agrumes (27%), primeurs (17%), légumineuses alimentaires (1%), bois et liège (5%), le reste étant des produits transformés: conserves végétales (19%), cuirs et peaux (2%). Quant à l'Algérie, ses exportations comportent principalement des dattes (55%) et du vin (12%).

La structure des importations montre la prédominance des produits alimentaires de base bruts ou semi-transformés (céréales, huiles et graines oléagineuses, sucres,

thé, café,...) et des produits non alimentaires (bois, cuirs et peaux, tabacs...).

5. EVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

Les lignes des politiques agricoles mises en marche dans les pays méditerranéens peuvent être schématisées dans deux ordres:

- 1) l'amélioration des performances de l'agriculture, surtout celle irriguée, et la sécurité alimentaire recherchées dans la plus part des pays du sud Méditerranéen;
- 2) l'accroissement de la compétitivité du système agro-alimentaire, à tous ses stades, avec une considération majeure pour l'environnement dans les pays européens méditerranéens.

Dans le premier groupe, la réforme du secteur agricole engagée dans les dernières années à travers un processus de désengagement de l'Etat et de libération des initiatives privées avance, avec une accélération du rythme d'ouverture de l'économie et des marchés sur le monde extérieur. Les stratégies de développement adoptées s'articulent autour des axes suivants:

- la résolution des problèmes d'ordre structurel et d'optimisation de l'emploi des facteurs de production;
- la "politique des barrages", justifiée par l'aridité du climat et l'irrégularité des précipitations à fin d'améliorer les performances de l'agriculture irriguée;
- le renforcement des services d'appui à l'agriculture notamment la recherche, la vulgarisation et la formation professionnelle agricole, qui sont à la base de toute modernisation et amélioration des performances du secteur;
- la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce -OMC- (soutien interne et accès aux marchés) dans le but de poursuivre le processus de libéralisation issu des accords de l'Uruguay Round et notamment ceux sur l'agriculture et les mesures sanitaires et phytosanitaires.

Et c'est sur ce dernier sujet de la libéralisation des échanges que la question se pose pour la plus part des pays qui conduisent leurs efforts pour développer et protéger leurs productions dans le but d'élever le taux de couverture de la demande par la production nationale. Pour les pays de l'UE les travaux de politique agricole se sont inscrits dans un agenda varié; ils ont permis de réaliser au niveau politique et législatif des avancées importantes, qui auront des conséquences à long terme pour l'Union. Il s'agit d'un nouvel esprit de concurrence dans la conduite de la politique de marché tout en renforçant le modèle agricole européen par la création d'un "second pilier" de la Politique Agricole Commune (PAC), sous la forme d'un nouveau cadre de développement rural, et en accentuant son rôle multifonctionnel.

L'événement fondamental est la décision prise à Berlin le 25 mars 1999 de mettre en œuvre une nouvelle ré-

Tableau 4 Coefficients d'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires 1998 (%).

Pays	Céréales	Sucre	Lait	Huiles	Viandes
Espagne	80,74	87,30	96,62	159,27	99,93
France	167,64	265,64	100,74	101,71	110,86
Grèce	83,20	105,12	96,89	137,74	70,93
Italie	77,23	101,21	84,58	81,23	94,67
Portugal	29,27	30,55	103,80	93,49	91,23
Albanie	69,61	7,33	99,73	6,42	89,22
Malte	3,34	0,00	99,58	0,09	59,98
Turquie	100,50	111,36	100,00	77,86	100,68
Algérie	32,51	0,00	99,86	13,37	97,85
Maroc	66,92	45,35	99,74	44,98	98,43
Tunisie	47,46	5,44	100,00	88,91	97,81
Egypte	63,87	53,26	100,00	12,54	90,37
Liban	12,72	24,47	99,52	18,02	88,14

Source: Medagri 2001.

forme de la PAC. Les principes clés que la Commission UE a tenu en compte, pour mettre en œuvre l'agenda de la politique agricole au seuil du siècle prochain, sont:

- La création d'un secteur agricole compétitif, capable de faire face de mieux en mieux aux pressions du marché mondial sans recourir à des subventions excessives;
- l'utilisation de méthodes de production qui prennent en compte la sauvegarde de l'environnement. Cela veut dire respecter le bien-être animal et permettre de fournir aux consommateurs les produits de qualité qu'ils demandent;
- La contribution de l'agriculture à la préservation des paysages ruraux;
- la simplification de la politique pour la rendre plus accessible aux citoyens européens.

Il faut citer aussi les nouvelles initiatives et les contrôles destinés à garantir la sécurité alimentaire, depuis les leçons de la crise de la vache folle. L'importance de l'image dans la commercialisation de certains produits alimentaires de qualité a été prise en compte par une législation plus étendue sur les appellations d'origine et les indications géographiques et une nouvelle orientation et mesures sur les concepts et application de la sécurité alimentaire vont être prise dans le futur prochain.

5.1. La politique des structures et de développement rural

La politique des structures dans les pays méditerranéens de l'UE vise à promouvoir le développement et l'ajustement structurel des régions en retard de développement, dont le PIB moyen par habitant est inférieur à 75% de la moyenne de l'Union européenne. En même temps elle contribue à soutenir la reconversion économique et sociale des régions en difficultés structurelles et toutes les actions en faveur du développement des ressources humaines.

Des dispositions relatives à la politique structurelle sont contenues aussi dans le Règlement du Développement Rural (RDR). Ce dernier regroupe toutes une série de mesures structurelles et plus directement des interventions des politiques de développement ou aménagement des zones rurales relevant auparavant de la politique agricole et du développement régional.

La présentation faite par la Commission retient 22 mesures, regroupées en plusieurs catégories.

Les 4 "mesures d'accompagnement", incluant les 3 mesures déjà regroupées sous ce terme lors de la réforme de 1992. Elles sont cofinancées par le FEOGA sur l'ensemble du territoire de l'Union.

- Préretraite pour les agriculteurs de plus de 55 ans.
- Mesures agri-environnementales. Le RDR reprend les principes en vigueur pour les mesures en place depuis 1992. Les aides prévues sont accordées aux agriculteurs qui souscrivent à des engagements agroenvironnementaux pour une durée minimale de cinq ans.

- Aides au boisement des terres agricoles (reprend les principes du règlement 2080/92).

- Ainsi que les aides aux zones défavorisées et aux régions de montagne, désormais contractuelles et soumises à des contraintes environnementales. Elles sont maintenant calculées à l'hectare, et non par animal.

Les autres mesures sont cofinancées par le FEOGA Orientation dans les régions de l'Objectif 1 (régions les moins développées dont le PIB par habitant est inférieur à 75% de la moyenne communautaire), par le FEOGA Garantie ailleurs.

On trouve ensuite 4 mesures destinées au renforcement des exploitations agricoles, qui regroupent des aides représentant déjà des postes très importants de la politique des structures antérieure:

- Investissements dans les exploitations agricole, pour améliorer les revenus, les conditions de vie et de travail des agriculteurs, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Les investissements doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants: réduction des coûts de production; amélioration de la qualité des produits; préservation et amélioration de l'environnement; respect des conditions d'hygiène et de bien-être des animaux; encouragement à la diversification des activités agricoles.

- Installation des jeunes agriculteurs. Des aides destinées à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs sont accordées à condition que l'agriculteur en charge de l'exploitation ait moins de 40 ans et s'installe pour la première fois comme exploitant agricole.

- Formation professionnelle des agriculteurs.

- Transformation et commercialisation de produits agricoles.

Pour ces mesures, la valeur totale de l'aide publique nationale et communautaire, exprimée en pourcentage du volume d'investissement éligible, est limitée à 50% en ce qui concerne les régions de l'Objectif 1, et à 40% pour les autres régions.

La neuvième mesure concerne les mesures d'aides à la sylviculture et à l'exploitation du bois autres que les aides au boisement, particulièrement ciblées vers le soutien à la multi-fonctionnalité de la forêt. Ces aides couvrent en particulier les mesures suivantes: investissements dans les forêts en vue d'améliorer leur valeur économique, écologique ou sociale, de rationaliser la récolte, la transformation et la commercialisation des produits sylvicoles; investissements relatifs à l'utilisation du bois comme matière première; maintien et amélioration de la stabilité écologique des forêts dans les zones qui jouent à cet égard un rôle protecteur d'intérêt public, et entretien des coupe-feu par des mesures agricoles.

Dans le cadre d'un renforcement du volet structurel de la politique agricole et des liens avec les politiques environnementales et de développement régional il faut souligner que la France a voté en juillet 1999 la Loi d'orien-

tation agricole et son volet principal, les Contrats territoriaux d'Exploitation. Il s'agit d'un événement qui va donner une nouvelle approche du développement agricole et il va accélérer un processus de modernisation de l'agriculture française.

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, dans le domaine des structures, les politiques menées en 1999 ne connaissent que peu de nouveautés, à l'exception notable de l'Algérie. Dans ce pays, la question du statut des terres agricoles de l'ancien secteur autogéré semble avoir été tranchée définitivement par la décision du chef de l'Etat de ne pas les privatiser. On semble se diriger, en ce domaine, vers des baux à long terme consentis par l'Etat et vers la possibilité pour les créanciers de saisir les droits d'exploitation en cas de faillite. Le problème des terres de parcours reste entier au Maroc et en Algérie. Leurs statuts antérieurs persistent sans qu'une législation adéquate vienne mettre fin à leur utilisation destructrice par les divers usagers.

Pour ce qui est des investissements publics dans le secteur agricole et rural, l'ensemble des pays du Sud de la Méditerranée est soumis à des contraintes budgétaires fortes (faiblesse des ressources réelles et volonté d'orthodoxie financière maintenue après les différentes politiques d'ajustement structurel) et il consacre donc une part relativement modeste à ces investissements.

Au Maroc et en Algérie ces investissements ne forment respectivement que 11% et 12% du total des investissements publics. En Tunisie, l'ensemble des investissements (privés et publics) dans l'agriculture a connu une croissance en termes courants de 4,5% en 1999, ce qui signifie une quasi stagnation compte tenu du taux d'inflation de 3,5%. Dans ce pays, l'investissement privé constitue 51% des investissements totaux, ce qui semble indiquer un certain attrait de l'agriculture pour les capitaux. De façon générale, les investissements publics s'effectuent dans la préservation et l'exploitation des ressources naturelles (eau, forêts, sols). Alors qu'au Maroc les investissements publics ont principalement profité à l'Hydraulique (surtout grands barrages et périmètres d'irrigation), en Algérie, c'est l'ensemble "Hydraulique-Forêts" qui accapare la plus grande part.

En Algérie, le soutien à l'agriculture prend de plus la forme de soutien aux investissements à la ferme: équipements en forages et moyens d'irrigation, en matériels de culture et d'élevage, de collecte et de transformation du lait, en plantations fruitières, en bâtiments d'exploitation. On signalera pour ce pays la faible utilisation des aides destinées à l'agriculture, phénomène dû sans doute aux modalités trop lourdes d'octroi de ces aides, modalités modifiées pour cela en 2000.

Pour ce qui concerne les politiques de développement rural, dans les trois pays du Maghreb, on remarquera que dans ce domaine les actions portent essentiellement sur l'agriculture, la préservation des ressources naturelles (forêts et sols, eau), l'éducation et la santé

dans une certaine mesure. L'industrialisation rurale, en particulier, et le développement des activités non agricoles en général, sont quasi totalement absents des actions menées ou encouragées dans ces zones. Cet état de chose mérite d'être corrigé à l'avenir si on veut permettre au milieu rural de se moderniser sans se vider de ses forces vives.

En Algérie, le Secrétariat d'Etat au Développement Rural créé en 1998 disparaît dans le gouvernement mis en place en décembre 1999, sans doute pour n'avoir rien conçu ni réalisé pendant sa brève durée de vie. L'année 1999 et surtout 2000 sont marquées par une accélération des réalisations de mise en valeur des terres et par la mise en œuvre d'un ambitieux programme de "reconversion des cultures" visant à accroître les revenus des agriculteurs et des ruraux en améliorant les systèmes de culture par des aménagements (plantations, irrigation) créateurs d'emplois immédiats et futurs. Mais les 700 000 ha de jachère prévus pour être reconvertis demanderont sans doute beaucoup de temps, du fait principalement du manque d'entreprises de réalisation des investissements.

Prenant acte des retards enregistrés dans ses zones rurales, pour la première fois, le Maroc, a élaboré et publié en 1999 une ambitieuse stratégie de développement rural laquelle vise à aboutir "à une autre situation du monde rural" en 2020. Fondée sur une "approche globale, intégrée et multidimensionnelle", sa réussite voudrait dépendre de la participation et de la responsabilisation des différents acteurs du développement rural. Pour cela, la concrétisation des programmes qui seront définis dans son cadre se réalisera à travers des "contrats de plan" négociés entre les régions et le Comité Interministériel Permanent du Développement Rural, contrats qui détermineront les domaines d'intervention de l'Etat et les formes d'appui que celui-ci s'engagera à apporter à la réalisation des différents programmes.

En Turquie, les investissements en infrastructures ont eu la priorité et des mesures de soutien ont été accordées aux régions les moins développées de la Turquie. En 1998 et 1999, la part des investissements agricoles en capital fixe (5%), apparaissait faible, et en baisse relative par rapport aux autres secteurs que sont le logement, le transport, les produits manufacturés. La part du secteur public dans les investissements agricoles a enregistré une tendance croissante en 1999, confirmée et 2000 (environ 48%) par rapport à 1998.

D'autres importants outils de politique structurelle ont été les investissements induits et la mise en œuvre de crédits agricoles à travers les prêts à des taux d'intérêt subventionnés. Au mois de décembre 1999, le Gouvernement a introduit un programme pour supprimer progressivement les subventions au crédit agricole au cours de l'année 2000.

Afin d'éviter de créer des différences de développement

entre les régions orientales et occidentales, des Programmes de Développement par Régions Prioritaires ont été mis en œuvre.

En plus, il faut citer le Southern Anatolia Project (SAP), qui va s'étendre sur une très vaste superficie, avec des ressources accrues, pour le développement de toute la partie méridionale de la Turquie.

Malgré les succès importants déjà obtenus, suite à cette approche au développement rural, la contribution du secteur rural et de l'agriculture dans son ensemble à l'économie turque n'a pas atteint le niveau souhaité, et les revenus dans les zones rurales sont encore loin de ceux des principales régions urbanisées ou touristiques. En Albanie, la politique structurelle s'est concentrée sur des mesures foncières:

- La consolidation de la propriété: l'un des objectifs principaux dans ce domaine a été la création d'un système d'enregistrement des propriétés immobilières, moderne et unifié. En avril 2000, 92% des terres prévues pour être distribuées l'ont été et 92% des paysans possèdent les documents de propriété.
- Le développement et le dynamisme du marché foncier formel. Pendant les deux dernières années le cadre légal a été totalement mis en œuvre en ce qui concerne la vente, l'achat et la location de la terre agricole. Actuellement en Albanie, il n'y a pas d'obstacles légaux pour le développement du marché foncier.

Les politiques de développement rurale en Albanie sont très limitées; jusqu'aux années 90 le concept d'espace rural n'était pas clairement défini dans l'administration publique.

Au début des années 90, en réponse aux changements politiques, sociaux et économiques, ont commencé à être appliqués des programmes et projets présentant une large gamme de mesures de développement structurel et rural; ces dernières visaient:

- l'encouragement des méthodes de production agricole respectueuses de l'environnement;
- la diversification des activités économiques dans les zones rurales;
- la mise en place de services d'aide et de gestion pour les exploitations agricoles;
- la gestion des ressources hydrauliques;
- l'encouragement de la sylviculture, incluant le boisement, les investissements dans les exploitations forestières privées, la transformation et la commercialisation des produits forestiers;
- la rénovation des villages et la sauvegarde du patrimoine rural;
- le développement et l'amélioration des infrastructures rurales;
- l'amélioration de la formation professionnelle.

Les transformations, dans le milieu rural albanais, ont eu lieu pendant ces 8-10 dernières années, principalement après l'instauration de la liberté de se déplacer pour la population. L'application de "la loi sur la terre"

(1991) a particulièrement influencé ces évolutions. Ses effets sont évidents, surtout sur les paysages ruraux. Actuellement, on voit se dessiner les spécificités propres à trois types d'espaces ruraux:

- l'espace rural en urbanisation intensive (autour de grandes villes dans la partie occidentale du pays);
- l'espace rural en équilibre (dans les zones aux conditions naturelles et économiques favorables comme Myzeqe, Fusha et Korçes, etc.);
- l'espace rural en perte de vitesse démographique et en récession économique (surtout au nord et au nord-est du pays).

Un grand programme d'expansion horizontale, le projet du Sinaï du nord, a été entrepris par le Gouvernement Egyptien au début des années '90, visant à irriguer 260 000 hectares de nouvelles terres, y compris 92 000 hectares dans le delta oriental et 167 000 hectares dans le Sinaï du nord.

L'Autorité de Développement du Sinaï responsable de la coordination des activités, a préparé un projet national pour le développement du Sinaï (1994 - 2017), qui prévoit un développement multi-sectoriel et des investissements dans la période considérée. La terre irrigable est vendue aux grands investisseurs privés (200 hectares ou plus), aux petits investisseurs (moins de 200 hectares), aux petits agriculteurs et aux diplômés chômeurs (4 hectares). Les grands investisseurs seront responsables des infrastructures internes, de la mise en valeur des terres et des logements pour les employés, tandis que les petits propriétaires et les diplômés seront sous la responsabilité du Gouvernement égyptien.

5.2. La politique des prix et de marché

Au niveau des pays méditerranéens de l'UE la politique de marché est commune à toute l'UE et est organisée par le mécanisme des Organisations Communes de Marché (OCM), qui concernent presque toute la production agricole. Cette politique est basée sur deux éléments principaux: les aides directes au revenu et les interventions aux prix de marché.

Le niveau de support financier est différent par secteur et par conséquent par pays. Si on considère les dépenses pour les soutiens du marché des produits méditerranéens, telles que huile d'olive, fruits et légumes, vin, tabac et viandes ovines et caprines, elles forment 19% du total alors que la valeur de la production concernant les mêmes produits au niveau communautaire est de 24%. Cela veut dire que pour les Etats méditerranéens de l'UE, le soutien est inférieur à celui de la moyenne de l'UE et, notamment, à celui de certains Etats de l'Europe du Nord.

La conclusion des négociations de l'Agenda 2000 a amené à la réforme des OCM de quelques productions: cultures arables, viande bovine, lait et vin et a introduit de nouvelles règles et conditions environnementales et socio-économiques pour donner les aides directes au

revenu. Ces règles vont dans la direction de la réforme de 1992 en vue de: 1) renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne en rapprochant les prix européens des prix mondiaux; 2) poursuivre la régionalisation de la PAC afin que la réforme conduite au développement d'une agriculture durable, compétitive et multifonctionnelle pour toutes les régions, y compris celles connaissant des problèmes spécifiques; 3) fonder la rémunération des agriculteurs au regard de la production mais également de leur contribution supplémentaire en faveur de la société, notamment du point de vue de l'environnement et du paysage.

Le principe est de réduire au strict minimum les prix garantis, c'est-à-dire de transformer les prix d'intervention en "filets de sécurité" en cas de baisse trop importantes des prix mondiaux, qui devraient donc maintenant s'imposer sur le marché intérieur.

Le principe d'une compensation forfaitaire "découplée" est également maintenu, mais cette fois, la compensation de la nouvelle baisse de prix n'est que partielle, à la fois parce qu'on considère que les gains de productivité dans l'agriculture européenne sont tels que les agriculteurs peuvent maintenant supporter une baisse de leurs recettes, et parce que dans le nouveau régime, il est prévu que les prix de marché resteront normalement sensiblement supérieurs au prix d'intervention.

Les politiques poursuivies dans les pays du Maghreb en matière de prix des produits agricoles consistent à laisser les marchés jouer leur rôle tout en essayant de réglementer ces derniers pour assurer leur fonctionnement concurrentiel (par exemple, arrêté relatif aux cartes d'entrée aux marchés de production et aux marchés de gros en Tunisie). La généralisation de la liberté du commerce extérieur fait que, désormais, les marchés extérieurs influencent de façon importante les marchés locaux. Il reste, cependant, quelques prix garantis à la production dans certains pays (le blé tendre au Maroc, les blés en Algérie, les blés et l'huile d'olive en Tunisie). En Algérie, le soutien des prix à la production des céréales accaparant, en 1999, 30% des dépenses de l'Etat pour l'agriculture (non compris le budget de fonctionnement du Ministère de l'Agriculture).

Il a été décidé à compter de 2000 de ne soutenir les céréales que dans les zones potentiellement favorables, ceci à la fois pour soulager les dépenses publiques et pour décourager la culture des zones fragiles à rendements trop aléatoires (terres en pente, zones steppiques à sols légers).

Au Maroc, on revient dans une certaine mesure sur la politique de désengagement de l'Etat afin de mieux "sécuriser" la production céréalière. Ainsi, la prise en compte du régime de commercialisation pour le succès de toute politique de sécurisation de la production céréalière s'est imposée dans ce pays dès lors que les enseignements tirés de l'expérience passée sont apparus à cet égard assez concluants. En effet, les responsables

considèrent que, autant les progrès réalisés par le blé tendre sont pour une bonne part attribués au régime de commercialisation "préférentiel" accordé à cette céréale (fixation d'un prix d'achat à la production et garantie de débouchés pour les quantités acquises à ce prix, octroi de primes de magasinage et de rétrocession aux organismes stockeurs), autant le blé dur et l'orge ont pâti de la suppression d'un tel avantage en leur faveur depuis 1988.

Aussi, on a donc décidé à partir de la campagne 1999-2000 non seulement de poursuivre le régime de commercialisation appliqué pour le blé tendre, mais aussi la mise en place de "régimes spécifiques" pour le blé dur et l'orge. Ces derniers auront pour objectifs d'inciter les agriculteurs à améliorer la qualité de blé dur et à sécuriser un taux raisonnable de satisfaction des besoins industriels en ce produit, d'une part, et de développer la production de l'orge en vue de faire face aux besoins du programme de protection et de sauvegarde du cheptel, d'autre part. De la même façon, le Maroc encourage en 1999 la production et l'utilisation de semences de céréales de bonne qualité en accordant des subventions pour réduire leur coût d'utilisation de 10 à 20%.

En matière de mécanisation de la culture des céréales, l'utilisation des semoirs, des rouleaux et des pulvérisateurs est encouragée à travers le relèvement du taux de subvention à 50% pour les individus et 60% pour les groupements et les coopératives. Toujours pour les céréales, le Maroc a décidé la consolidation des créances agricoles avec une bonifications des taux d'intérêts allant de 1 à 5 points (le taux le plus favorable étant appliqué aux petits agriculteurs) et l'annulation des intérêts des crédits ayant plus de 10 ans d'âge. Enfin, l'Etat marocain a mis en place un nouveau système d'assurance contre la sécheresse qu'il subventionne largement.

La Turquie maintient un certain nombre de produits subventionnés, il s'agit des principales cultures de base: céréales, tabac, betterave à sucre et coton. De toutes façon, dans les dernières années, le volume d'achats subventionnés tend à diminuer.

Les aides aux intrants constituent toujours une caractéristique importante de la politique agricole du pays. Depuis 1997, la subvention aux engrais a été maintenue constante en termes nominaux, ce qui a entraîné une diminution de la subvention unitaire d'environ 45% du prix total à la fin de 1997, à approximativement 31% en août 1999. En revanche, la subvention aux pesticides a augmenté de 10 à 30% du prix d'achat, mais seulement pour les substances considérées éco-compatibles. Les subventions aux semences ont augmenté. Dans l'ensemble, la dépense totale du Gouvernement pour ces formes de subvention a baissé de 5% en termes réels. Le soutien, mesuré par l'Equivalent en pour cent de la Subvention au Producteur, s'est stabilisé autour de 36% en 1998 et 1999. Les droits de douane sur les importa-



tions de produits agricoles restent à un montant élevé; la baisse sur le maïs s'est accompagnée d'une hausse pour les produits animaux.

De même, les subventions à l'exportation sont restées en 1999 à des taux proches de ceux de 1998. Pour l'huile d'olive, ce taux a doublé pour faciliter l'élimination des stocks.

Une réorganisation des tarifs douaniers a été décidée en fin d'année, pour prendre effet en 2000, permettant à la Turquie de respecter ses obligations à l'OMC pour l'année à venir. L'ensemble de ces aides sera remis en cause si la réforme complète de la politique agricole initiée en 1999 va à son terme.

L'orientation entreprise dans le programme de réforme agricole en Turquie va vers le désengagement de l'Etat de la production agricole et agro-industrielle. La Turquie est en train de préparer des lois pour autoriser la privatisation des entreprises d'Etat dans les secteurs des alcools, du sel, du tabac qui devraient être promulguées en 2000. La véritable privatisation de ces infrastructures commencera en 2001. Le gouvernement a également l'intention d'initier la privatisation des fabriques de thé de Caykur et des sucreries étatiques en 2001.

Le système tarifaire établi dans le nouveau code douanier manifeste, outre un souci de simplification des tarifs, la volonté politique et économique de l'Albanie

pour adhérer dans le système commercial global international. Dans ce nouveau système, les degrés de protection du secteur agricole sont très bas, en conformité avec les critères de l'OMC.

La stratégie de l'Albanie dans ses négociations avec l'OMC a pour but la protection du fermier albanais et le développement des secteurs où l'Albanie a des potentiels de production et de commerce. Dans ce cadre, certains produits auront un tarif douanier nul dès l'entrée en vigueur de l'accord avec l'OMC (graines, plants, matériel biologique, animaux de race pure, aliments du bétail, blé, tracteurs); d'autres (thé, café, chocolat,...) ne seront admis sans droits qu'un peu plus tard. Les produits considérés comme importants pour l'agriculture locale supportent un droits de douane ad valorem de 18% (comme le raisin, le miel, les légumes, les fromages, l'olive, les melons, le tabac, etc.). Ils ne connaîtront une baisse des droits d'entrée de 40% qu'au bout d'une dizaine d'années. Dans la perspective de développer une plus forte intégration avec l'UE les efforts sont concentrés sur la mise en place d'une la législation dans les domaines de la protection des plantes, la sécurité alimentaire, les problèmes vétérinaires, de la zootechnie, etc. ●

RÉFÉRENCES

CIHEAM (1995) - Les agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000 - Options Méditerranéennes - série B; N° 14, Paris.

Khoury W., Hamzé M. (1998) - Policies and developments within the agricultural and agrofood industrial sectors in the mediterranean region 1998-1999, Conseil National de la Recherche Scientifique, Beyrouth.

Isikli E., Turkecul B. (1998) - The research network for endogenous development in the Mediterranean Region with special reference to Turkey, Options Méditerranéennes, Vol.30, Paris.

Ministère de l'Agriculture (2000) - Mise en œuvre du Programme du Gouvernement. Programme sectoriel: Agriculture. Alger, avril 2000.

Ministère de l'Agriculture (2000) - Programme de reconversion. Ministère de l'Agriculture, Alger.

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes, Bilan de la campagne agricole, Rabat, Maroc.

Ministère de l'Agriculture, Le développement agricole e les ressources naturelles, IX Plan de Développement économique et social, Tunis, Tunisie.

Ministero del Tesoro (2000) - Relazione generale sulla situazione dell'economia del Paese, Roma.

Neuvième Plan de Développement Economique et social (1997 - 2001) - Le Développement Agricole et les Ressources Naturelles - Rapport général - Ministère de l'Agriculture -Tunis, Juillet 1997.

SCEES, Enquêtes annuelles d'entreprise. INSEE, Compte de la Nation Paris, 1999.

State Planning Organization, Developments in Economic and Social Sectors, Ankara, Turkey, 2000.

State Planning Organization, General Directorate of Annual Programs and Conjunctural Evaluations, Conjunctural Evaluations Report, Number: 20, Ankara, May 2000.

Statistiques et rapports nationales des differentes Pays Méditerranéens.

The Fourth Five Year Plan (97/1998 - 2001/2002) for Economic and Social Development, and the First Year Plan (97/1998), Cairo, Egypt.